**TERMES DE REFERENCE POUR L’EVALUATION FINALE DU PROGRAMME «AMELIORATION DES REVENUS ET DE SECURITE ALIMENTAIRE POUR LES GROUPES VULNERABLES, COMPOSANTE EXPLOITATION RENTABLE DES** **RESSOURCES NATURELLES, EN PARTICULIER LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX » *(ARSA/PFNL)*»**

# HISTORIQUE ET CONTEXTE

Le Burkina Faso est un pays essentiellement agricole avec une population actuelle de près de 13 millions d’habitants. La population est à majorité rurale (85 %) et l’économie est essentiellement basée sur le secteur agricole qui représente 40 % du PIB dont 25 % pour l’agriculture, 12 % pour l’élevage et 3 % pour les forêts et la faune. Ce secteur agricole a contribué en 2001, à 76 % des recettes d’exportation. L’agriculture est essentiellement de subsistance.

L’analyse des résultats de l’enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages de 2003 fait ressortir (i) que 46,3 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté (< 210 US $/an/hbt). La pauvreté est et demeure un phénomène essentiellement rural. Elle affecte les agriculteurs de produits viviers, les paysans, les éleveurs et singulièrement les groupes vulnérables que sont les femmes et les jeunes. Elle est le fait d’une économie peu compétitive, qui ne permet pas de dégager des revenus et de créer des emplois. Elle est exacerbée par certains facteurs, en particulier les MST et le SIDA.

Toutes ces raisons justifient le programme **d’amélioration des revenus et de sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables (ARSA),** qui s’inscrit dans le cadre stratégique commun des activités opérationnelles du système des Nations Unies au Burkina Faso (UNDAF) pour la période 2006-2010. Fruit d’une démarche novatrice de planification commune de l’ensemble des Agences du système des Nations Unies au Burkina Faso, placé sous le leadership du Gouvernement, ce programme piloté par le PNUD, répond aux priorités nationales définies dans le CSLP, lesquelles contribuent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) définis par le Gouvernement de ce pays. Il s’inscrit en effet dans la priorité définie dans le CSLP qui est de « ***réduire la vulnérabilité de l’économie rurale, de l’insécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et promouvoir une gestion durable de l’environnement*** ».

De façon spécifique, le Programme ARSA poursuit les résultats suivants :

* l’amélioration de la production des petits exploitants agricole ;
* le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises dues aux aléas climatiques et aux catastrophes
* la diversification et l’augmentation des revenus des ménages ruraux, en particulier pour les femmes.

Pour ce faire il a été mis en œuvre autour des trois (3) composantes suivantes :

1. la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles et des technologies appropriées de gestion de l’eau pour la petite irrigation et la promotion des filières porteuses ;
2. l’élargissement et le renforcement du programme de développement des plates-formes multifonctionnelles (PTF) en cours, à 4 zones du pays ;
3. l’appui à l’exploitation rentable des ressources naturelles, en particulier les produits secondaires non ligneux (PSNL) au profit des femmes en particulier.

La composante « Appui à la mise en place d’un dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires dues aux aléas climatiques et aux catastrophes, qui prenne en compte les couches vulnérables », initialement prévue, n’a pas été mise en œuvre au regard des avantages comparatifs d’autres agences du SNU contribuant déjà de façon assez soutenue à sa réalisation.

La présente évaluation porte sur la composante *«****Exploitation rentable des ressources naturelles, spécifiquement des produits forestiers non ligneux****»* ***du programme ARSA.***

* 1. **Objectifs du programme**

L’objectif de la composante « Exploitation rentable des ressources naturelles, spécifiquement des produits secondaires non ligneux » est de contribuer à l’augmentation des revenus et à la sécurisation alimentaire des groupes vulnérables grâce à l’exploitation rentable et durable des ressources naturelles, spécifiquement des produits forestiers non ligneux. Les objectifs spécifiques devant concourir à l’atteinte des produits escomptés de la composante, ainsi que les activités à réaliser sont les suivants :

* Contribuer à une meilleure connaissance du potentiel de PFNL des ressources naturelles, ainsi qu’à la protection et au renouvellement des peuplements d’espèces utilitaires porteuses ;
* Contribuer à la diversification et à la promotion/valorisation des PFNL ;
* Renforcer les capacités des bénéficiaires ;
* Développer le partenariat et renforcer les capacités nationales de suivi de la lutte contre la pauvreté.
  1. **Résultats attendus et activités à réaliser**

En termes de résultats attendus, on note :

* Une base de données sur (i) le potentiel des PFNL des RN par région et (ii) la production d’une dizaine d’espèces porteuses, la transformation et le marché des PFNL est disponible et largement diffusée ;
* Le renouvellement des peuplements pourvoyeurs de PFNL est assuré ;
* L’accès au financement des AGR de PFNL par les groupes vulnérables est assuré et facilité ;
* Une gamme de produits de qualité à base de PFNL est mise sur le marché national et un dispositif national de commercialisation des PFNL est élaboré et fonctionnel ;
* Les capacités techniques et organisationnelles des bénéficiaires sont renforcées ;
* Un réseau des acteurs de la filière des PFNL est mis en place et fonctionnel ;
* Des partenariats et des synergies sont développés ;
* Une base de données sur l’impact des PFNL sur la réduction de la pauvreté est disponible et utilisée par l’Observatoire de la pauvreté et du développement humain durable

1. **OBJECTIFS ET MANDAT DE LA MISSION D’EVALUATION**

L’évaluation a pour objectifs principaux de :

* Apprécier le niveau des résultats obtenus par rapport au plan de travail ;
* Tirer les leçons tant positives que négatives de l’expérience du programme ;
* Formuler des recommandations pour la suite à donner au projet.

Le travail de la mission d'évaluation finale permettra au Gouvernement et au PNUD d'avoir une appréciation objective des résultats atteints et de la pertinence de la conception du programme et de la composante à évaluer.

**2.1**. **Conception et stratégie du programme**

Il s'agira pour les évaluateurs de :

* évaluer la pertinence de la conception du programme en tenant compte des objectifs de la politique gouvernementale en matière d'appui aux producteurs en général et aux groupes vulnérables en particulier au moment de sa formulation et actuellement ;
* apprécier si le problème que le programme était censé résoudre était clairement identifié et si l'approche proposée était appropriée ;
* s'assurer que les bénéficiaires du projet étaient bien identifiés et leurs besoins pris en compte (notamment ceux des femmes) ;
* vérifier que les objectifs et produits étaient définis en termes précis et vérifiables ;
* examiner l'adéquation entre les objectifs et les moyens (humains, matériels et financiers) mis à la disposition du programme ;
* apprécier le cadre institutionnel dans lequel le programme est inséré et la cohérence ou la complémentarité des interventions du programme avec celles des autres partenaires au développement ;
* évaluer le rapport coût/efficacité de la conception du programme.

**2.2** **Exécution du programme**

Il s'agira pour les évaluateurs de :

* tirer les leçons tant positives que négatives de l'expérience du programme ;
* s'attacher à vérifier la mise en œuvre des recommandations formulées par les différents consultants ;
* vérifier la qualité des documents produits par les consultants et leurs effets. A la vue des résultats, la mission pourra porter une appréciation sur les mesures proposées et sur leurs effets ;
* apprécier la qualité et la ponctualité des apports, du suivi et de l'appui de toutes les parties concernées (Gouvernement, PNUD).
* évaluer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre et de la gestion du programme (performance d'exécution).
* identifier et apprécier les facteurs ayant facilité ou entravé le déroulement normal des activités du projet ;
* évaluer le niveau de réalisation budgétaire par rapport au financement acquis.
* évaluer la pertinence, l'efficacité et le rapport coût/efficacité des formations données aux bénéficiaires des formations ;
* apprécier le degré d'implication des bénéficiaires notamment celui des femmes dans l'exécution du programme ;
* recueillir l'opinion des groupes cibles sur le programme ;
* Formuler des recommandations d'activités ou de mesures pour la suite à donner au programme.

**2.3. Résultats**

Il est demandé à la mission de :

* procéder à une évaluation quantitative et qualitative des résultats obtenus en fin de programme par rapport aux résultats escomptés et par rapport au plan de travail ;
* déterminer l'impact du programme sur les bénéficiaires cibles en termes de renforcement des capacités des jeunes et des femmes ;
* apprécier les perspectives de durabilité des approches ou actions menées avec une attention particulière sur celles du crédit, de la formulation et de la sélection des projets et du suivi-évaluation ;
* Déterminer les produits et effets induits du programme ;
* Formuler des activités ou mesures à recommander pour la suite du programme.

1. **MODALITES D'EXECUTION DE L'EVALUATION**

La mission travaillera en étroite collaboration avec la Représentation du PNUD, les services techniques intéressés du Gouvernement et bénéficiera de l'appui de la Direction du programme. Elle aura également à s'entretenir avec les bénéficiaires (jeunes et femmes pris de façon individuelle et groupements de jeunes et de femmes, partenaires du programme).

Les documents suivants seront mis à la disposition de la mission :

* Les documents essentiels de politique générale du Gouvernement : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Stratégie de Développement Rural (horizon 2015), Stratégie de croissance accélérée de développement durable, Politique Nationale en matière d’Environnement, Programme Décennal d’Action du Ministère de l’Environnement et du cadre de Vie, différents documents de politiques et stratégies en matière de promotion des produits forestiers non ligneux.
* Document de projet ;
* Plans de travail 2007, 2008, 2009 et 2010 ;
* Documents de l'atelier national de démarrage du programme ;
* Rapports et documents produits par les consultants ;
* Documents produits par le programme (rapports d'activités et rapports de mission sur le terrain) ;
* Compte rendus des réunions du comité de pilotage ;
* Rapports d'avancement ;
* Rapports d'évaluation interne et à mi-parcours ;
* Procès-verbaux des réunions ;

Bien que la mission ait toute la liberté de discuter avec les autorités concernées sur toute question relative à sa tâche, elle n'est pas autorisée à prendre des engagements au nom du Gouvernement et/ou du PNUD.

1. **COMPOSITION DE LA MISSION**

La mission sera composée d'une équipe de consultants nationaux :

* Un chef de mission, (Ingénieur Forestier, Agro économiste ou Economiste) ayant une grande expérience dans le montage et l'évaluation de projets de développement rural ; une bonne expérience de l'action auprès des femmes et des jeunes ruraux, ainsi qu’une bonne connaissance des actions de promotion des PFNL seraient un atout.
* Un consultant sociologue, ayant une bonne connaissance sur les questions du Genre.

Aucun des deux membres de la mission ne devra avoir été associé à la conception, à l'exécution ou au suivi du projet.

1. **CALENDRIER ET METHODOLOGIE DE LA MISSION**

La mission se déroulera essentiellement sur le terrain à partir du 25 octobre 2010 et durera trois (3) semaines pour chaque consultant y compris le temps de rédaction du rapport.

Celle-ci se déroulera conformément à un programme de travail proposé par la Coordination du projet et approuvé par le Gouvernement et le PNUD. La mission débutera par un briefing au PNUD et au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Deux jours avant la fin de son travail, la mission présentera un rapport préliminaire comportant ses conclusions et recommandations aux différentes parties. Le rapport final provisoire devra être déposé au Bureau du PNUD à Ouagadougou à la fin de la mission. La version finale du rapport devra être envoyée par le chef de mission au Bureau du PNUD à Ouagadougou au plus tard 15 jours après la fin de sa mission.

Le chef de mission aura la responsabilité de préparer et de présenter le rapport selon les présentes directives et le format prescrit par le PNUD en la matière.

Pendant tout le séjour, la mission recevra l'appui logistique du PNUD et du projet.

## 